



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2012-2013

CG,RM/pk

P.V. FI 27  
P.V. DEVDU 34

**Commission des Finances et du Budget**

et

**Commission du Développement durable**

**Procès-verbal de la réunion du 15 avril 2013**

Ordre du jour :

Echange de vues avec des représentants gouvernementaux sur la situation de Cargolux et de Luxair

\*

Présents : M. François Bausch, M. Fernand Boden, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Norbert Hauptert, M. Lucien Lux, M. Claude Meisch, M. Roger Negri, M. Gilles Roth, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

M. François Bausch, M. Eugène Berger, M. Fernand Boden, M. Lucien Clement, Mme Claudia Dall'Agnol remplaçant Mme Lydia Mutsch, M. Fernand Etgen, Mme Marie-Josée Frank, M. Ali Kaes, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Gilles Roth, M. Roland Schreiner, M. Serge Urbany, membres de la Commission du Développement durable

M. Claude Wiseler, Ministre du Développement durable et des Infrastructures  
M. Tom Weisgerber, Ministère du Développement durable et des Infrastructures  
Mme Caroline Guezennec, Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Spautz, membre de la Commission des Finances et du Budget  
Mme Lydia Mutsch, M. Ben Scheuer, membres de la Commission du Développement durable

\*

Présidence : M. Michel Wolter, Président de la Commission des Finances et du Budget, M. Fernand Boden, Président de la Commission du Développement durable

\*

En guise d'introduction, le Président de la Commission des Finances et du Budget rappelle que la présente réunion s'inscrit dans la suite de celle qui a eu lieu le 21 décembre 2012.

Monsieur le Ministre expose tout d'abord les actions entreprises au cours des derniers mois :

- En décembre 2012, il a été convenu que les parts détenues par Qatar Airways dans l'actionnariat de la société Cargolux seront rachetées par l'État, dans le cadre d'une opération de portage, au prix de 117,5 millions de dollars, ce qui correspond au prix que Qatar Airways avait payé en 2011 pour l'achat de ces parts.
- A la suite de cet accord entre la compagnie Qatar Airways et le Luxembourg, le Ministre en a informé la Conférence des Présidents de la Chambre des Députés, les membres des deux commissions ci-présentes et la Commission européenne.
- Le rachat des parts revêtait une certaine urgence, puisqu'il devenait nécessaire que la gouvernance de Cargolux recouvre une certaine liberté d'action.
- De nombreuses discussions avec la Commission européenne ont eu lieu, mais à l'heure actuelle, cette dernière n'a toujours pas communiqué sa prise de position définitive à l'Etat luxembourgeois.
- En janvier 2013, Cargolux a été dotée d'un nouveau « board of directors » comprenant des représentants de l'Etat (en remplacement de ceux Qatar Airways). Il s'agit notamment de M. Berns du Ministère des Finances, de M. Mousel (ancien avocat de Cargolux) et de M. Helminger. Le nouveau « board » a de suite confirmé les membres du comité de direction et de la direction dans leurs postes.
- Le 7 février 2013, un nouveau « business plan » 2013-2017 a été adopté.

Le « business plan » se caractérise par les points suivants (voir également pages 3-4 du présent procès-verbal) :

- stratégie de croissance (contrairement au souhait de l'ancien actionnaire Qatar Airways) ;
  - maîtrise des coûts ;
  - flexibilité au niveau de la stratégie et de la recherche d'un nouveau partenaire.
- Le 27 mars 2013, il a été décidé qu'une recapitalisation de Cargolux devrait avoir lieu. Il est rappelé qu'au moment du rachat des parts de Qatar Airways par l'Etat, ce dernier avait d'emblée indiqué qu'il ne participerait pas à une recapitalisation de la société (pour éviter d'être suspecté/accusé par la Commission européenne d'accorder une aide illégale d'Etat). C'est pour cette raison que la recapitalisation de Cargolux a eu lieu sous forme d'émission d'obligations convertibles au lieu de passer par une émission de nouvelles actions.
  - Les obligations convertibles de 100 millions USD (80 millions d'euros) ont été souscrites par Luxair (66 millions), la SNCI (17 millions) et la BCEE (17 millions). Le recours à l'émission d'obligations convertibles financées par ces trois entités permet d'éviter une dilution des parts de l'Etat dans la société.
  - Le montant de la prochaine augmentation de capital, qui devrait avoir lieu fin 2013-début 2014, dépendra des résultats 2013 de Cargolux.

Le Ministre présente ensuite le déroulement actuel de la procédure de recherche d'un nouveau partenaire :

- Un certain nombre de sociétés (américaines, russes, chinoises) ont manifesté leur intérêt pour un partenariat avec Cargolux dès l'annonce du retrait de Qatar Airways.
- Le Ministre est entré en contact personnellement avec tous ces candidats potentiels afin de faire leur connaissance, de leur faire part de l'intérêt que présente Cargolux pour le gouvernement luxembourgeois, de leur expliquer les événements récents et de leur présenter, d'entrée, les conditions du futur partenariat et d'éviter ainsi tout malentendu. Parmi ces conditions non-négociables figurent le maintien du « hub Luxembourg », le maintien au Luxembourg de l'activité principale et du siège social de Cargolux et une coopération au développement du secteur logistique luxembourgeois adjacent.

A l'occasion de ces entrevues, le Ministre a également pris contact avec les autorités des pays concernés pour s'assurer que les gouvernements respectifs ne soient pas opposés à un éventuel partenariat des sociétés de leur pays avec Cargolux.

Finalement, cette première prise de contact a eu pour but de comprendre la stratégie commerciale des candidats.

- A la suite de ces premiers contacts a été créé un groupe de négociation comprenant des personnes expérimentées dans ce type de négociations, des membres de la direction de Cargolux et des représentants de l'Etat. Des experts externes ont été chargés d'évaluer les différents candidats.
- Il va de soi que les négociations seront menées dans l'intérêt de Cargolux.

Quant aux messages du Gouvernement à l'attention de la Commission européenne, ils peuvent être résumés comme suit :

- Cargolux est une société viable qui dispose d'un « business plan » crédible ;
- l'Etat agit en tant qu'investisseur privé au sein de Cargolux. Il est intervenu uniquement pour débloquer une situation;
- les autres actionnaires de Cargolux (BCEE, SNCI et Luxair) sont confiants en l'avenir de la société ;
- une stratégie de recherche d'un partenaire remplaçant l'Etat a été définie et la recherche est en cours.

Quant aux grandes lignes du nouveau business plan, le Ministre fournit les précisions suivantes :

- Cargolux restera un « global scheduled air cargo service », c'est-à-dire un service qui suit des horaires réguliers fixés d'avance avec une possibilité d'intercaler des escales non prévues initialement. Cette flexibilité devra être commercialement rentable.
- La composition de la flotte de Cargolux suivra une philosophie « single fleet » en se concentrant sur le Boeing 747-8 freighter (version cargo du 747).
- Les « load factors » (coefficient de charge) et le taux d'utilisation de la flotte, qui au cours des dernières années se sont situés bien au-dessus de la moyenne réalisée par les compagnies aériennes concurrentes, devront être maintenus.

L'atteinte des objectifs fixés dans le « business plan » sera soutenue par la mise en place d'un programme d'amélioration des revenus, par une révision de la structure des coûts de la société et par la tenue de négociations avec Boeing au sujet de la livraison et des délais de paiement des avions commandés.

Quant à la flotte, elle comprend actuellement 16 avions appartenant à Cargolux et 2 avions en location (contrat « power by the hour »). Sa composition à moyen terme devrait être la suivante : 13 Boeing 747-8 nouveaux (programme d'achat lancé il y a quelques années) et 4 Boeing 747-400F, déjà amortis.

La révision de la structure des coûts touche évidemment les coûts de personnel qui doivent à tout prix être revus à la baisse par le biais d'une plus grande flexibilité et disponibilité du personnel et/ou d'un ralentissement de la progression des salaires. Il s'agit d'une condition sine qua non pour le maintien de la compétitivité de l'entreprise.

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- Un représentant du groupe parlementaire LSAP signale que, suite à son scepticisme quant à la façon selon laquelle a été conclu le partenariat précédent de Cargolux, son groupe apprécie la transparence actuelle du ministère à l'égard de la Chambre des Députés et les procédures mises en place pour la recherche d'un nouveau partenaire.
- L'Etat soutient LuxairCARGO dans le développement de ses activités de « handling ». Une directive européenne contraint le Luxembourg à rechercher (par appel d'offres) au moins un deuxième « handling agent » pour le secteur du fret aérien.
- Il est essentiel que la BCEE, Luxair et l'Etat adoptent un comportement semblable à celui d'actionnaires du secteur « privé » au sein du capital de Cargolux.
- Il paraît plus judicieux, à l'heure actuelle, de trouver un partenaire stratégique pour Cargolux qu'un partenaire financier, essentiellement intéressé au rendement financier de son investissement. Un partenaire stratégique pourrait/devoir contribuer à une augmentation des parts de marché de Cargolux.
- Actuellement, les discussions commerciales avec les candidats sont en cours. Le résultat de ces discussions seront reprises dans un rapport élaboré par UBS qui devra également présenter les avantages / inconvénients d'un partenariat avec les différents candidats. Ce rapport devrait être prêt vers la mi-juillet. A l'issue de l'examen de ce rapport, il s'agira de décider avec quel(s) candidat(s) les négociations seront poursuivies (communication des données Cargolux au(x) candidat(s) afin qu'ils puissent effectuer une « due diligence »).
- La direction, le Conseil d'administration, ainsi que les actionnaires de Cargolux seront évidemment consultés quant au choix du partenaire, mais il reviendra à l'Etat de prendre la décision finale à ce sujet.
- Il est un fait que les demandes visant l'autorisation de vols de nuit ou du moins d'heure tardive de la soirée sont multiples et concernent directement la compétitivité de l'aéroport.
- Le rapport sur la prise de participation dans Cargolux SA par des investisseurs qatariens, à réaliser par le Gouvernement sur demande de la Chambre des Députés, devrait être finalisé dans les prochaines semaines.

- Il est précisé que les destins de Cargolux et de Luxair sont étroitement liés.

Une prochaine réunion au sujet de l'évolution de la procédure de recherche d'un nouveau partenaire pour Cargolux pourrait avoir lieu avant les vacances d'été.

Luxembourg, le 12 juillet 2013

La secrétaire,  
Caroline Guezennec

Le Président de la Commission des Finances  
et du Budget,  
Michel Wolter

Le Président de la Commission du  
Développement durable,  
Fernand Boden